



Il saisi le jaf de versailles et j'ai demenagé sur lyon

Par **FREOUR**, le **24/11/2008** à **19:09**

Le père de mon fils a saisi le JAF de versailles (78), avant que je ne demenage sur Lyon suite à une mutation professionnelle acceptée pour rejoindre mon compagnon (depuis 3 ans) lui même sur Lyon depuis mai 2008, afin d'en demander la résidence principale.

Il a pretexté que je ne l'ai jamais consulté concernant ce demenagement alors que j'ai des mails prouvant le contraire. Il ne m'a jamais donné sa position réelle et lors d'une dernière séance de médiation il m'a annoncé avoir saisi le JAF avec le motif suivant : "Madame ne me laisse pas exercer mon autorité conjointe"

Aujourd'hui je suis sur LYON avec mon enfant et je continue à lui demander si il a pu tenter (comme je le fais de mon côté) de trouver une solution pour qu'il voit notre enfant plus régulièrement que les vacances scolaires. Il ne reponds toujours pas.
Je lui signalé notre nouvelle adresse ainsi que les coordonnées de l'école de mon fils 2 jours après notre arrivée sur LYON.

D'autre part, je passe mon temps à le relancer sur ses retards de remboursements des factures de cantines et de garderie (qui font office de pension alimentaires).

Ma question est la suivante : ai-je une possibilité de faire intervenir le jugement sur le tribunal de Lyon et non de Versailles. Si tel n'est pas le cas comment dois-je faire pour prendre un avocat à distance sur versailles puisque celui que j'ai consulté sur Lyon m'a expliqué que je devais lui payer le voyage et l'hotel ce que je ne peux asumer financièrement.

Je vous remercie par avance de votre aide